



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 19 novembre 2022 – Bignoux

RAPPORT MORAL 2022

Monsieur le Préfet,

Messieurs et Madame les parlementaires,

Mesdames et messieurs les présidents,

Mes cher(e)s collègues,

Mesdames et messieurs les partenaires et structures invitées,

Mesdames, Messieurs,

Je tiens d'abord à vous remercier très chaleureusement de votre présence. Votre nombre témoigne de l'intérêt que vous portez à notre organisation et aux maires ruraux...

Notre association est adhérente de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). L'AMRF est constituée d'un fort réseau d'associations départementales, qui quadrillent tout le territoire national.

Ces associations départementales, en totale autonomie, représentent les maires ruraux auprès des interlocuteurs publics du département, des services déconcentrés (Préfecture, Conseil Départemental, Inspection d'Académie, Gendarmerie, etc.) et des opérateurs de services.

Formant un réseau de proximité efficace, elles sont une force d'information et de mobilisation très réactive.

Dans un esprit militant, l'AMRF fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3.500 habitants, partout en France.

L'association s'engage au quotidien – au niveau local et national – pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Elle participe au débat public en formulant des propositions et en réalisant des interventions. Elle produit des manifestes et publie des rapports et des contributions lors des discussions parlementaires.

La lutte sans relâche de l'AMRF pour remettre la commune au cœur de la République a pu apparaître comme un sacerdoce durant cette dernière décennie qui a vu le rouleau compresseur technocratique imposer les regroupements et les transferts de compétences. Pourtant, à travers les crises récentes, les maires ruraux ont exposé à la vue de tous l'importance et l'efficacité de cet échelon qui incarne la proximité.

SERVICES : OSER LE LOCAL

Les élus se bougent et agissent. C'est pourquoi l'AMRF propose à l'État de changer de logiciel pour enfin oser la relance par le local.

Le tout en réponse à des habitants qui perçoivent cet enjeu comme le ciment de la cohésion sociale des territoires, alors que la lente mais continue disparition des services publics nationaux témoigne de l'abandon par l'État de ses politiques de proximité.

FABRIQUER LA RURALITÉ DE DEMAIN

Les maires ruraux sont nombreux à souligner leur bonheur d'exercer leur fonction d' élu. Heureuses et heureux, ils puisent dans leur relation quotidienne avec les administrés une source inépuisable de leur légitimité, confirmée sondage après sondage. Cet avenir d'une ruralité audacieuse redessine le rôle de l' élu local, et réhabilite la mairie dans ses fonctions locales.

Je vous parlerai maintenant des engagements de votre association...

Les 10 engagements de l'Association des maires ruraux de France

- 1 – Défendre la commune et la liberté municipale, principe constitutionnel, expression primordiale de la démocratie ;
- 2 – Porter les positions des élus ruraux dans les instances locales et nationales en conservant notre indépendance vis-à-vis des pouvoirs et partis politiques ;
- 3 – Représenter et soutenir les élus ruraux dans leurs actions ;
- 4 – Agir pour le maintien et le développement de services au public adaptés aux besoins et se mobiliser pour les défendre ;
- 5 – Développer une image positive et dynamique de la ruralité ;
- 6 – Œuvrer pour un aménagement équilibré, juste et concerté des territoires métropolitains et d'outre-mer, en prenant en compte sur les spécificités et les atouts du monde rural ;
- 7 – Faire appliquer l'égalité républicaine effective entre les citoyennes, les citoyens des campagnes et des villes et favoriser une société inclusive
- 8 – Agir pour un dynamisme économique, social, et durable en favorisant des solutions innovantes et pérennes ;
- 9 – Faire respecter la commune au sein des établissements de coopération intercommunale et assurer une représentation équitable ;
- 10 – Limiter le cumul des mandats et défendre un statut sécurisant et valorisant pour les élus afin de permettre l'engagement de tous ; favoriser la parité dans les conseils municipaux et communautaires.

S'engager pour et avec les Maires ruraux, c'est agir pour obtenir des résultats !

2022 qui bientôt s'achève a été l'occasion de victoires, petites ou importantes,

Je citerai,

- **Une Secrétaire d'Etat à la ruralité**, rien n'était écrit et seule, hélas, l'AMRF demandait un ministre pour la ruralité, nous l'avons !
- **L'évaluation de l'Agenda rural** & la promesse d'un Nouvel Agenda rural plus opérationnel et concret qui change la vie de nos habitants
- **Sport**. Ouverture de l'appel à projet sur les 5 000 équipements à toutes les communes rurales
- 9 millions d'euros pour la poursuite du **programme de conseillers numériques en ZRR** (44 millions en totalité)
- **La nouvelle définition du rural** (densité communale) qu'il nous faut utiliser partout et par tous (EPCI, syndicats...)
- **ZAN-Zone d'Artificialisation Nette** - Un Délai supplémentaire pour renégocier le décret d'application. Il faut continuer le combat et nous obtiendrons un assouplissement
- Meilleure visibilité sur **les problématiques de violences intrafamiliales en milieu rural grâce à l'action ERRE**.

Pour réduire le nombre de féminicides et lutter contre les violences intrafamiliales, l'AMRF a répondu à un appel à manifestation d'intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes et de la lutte contre les violences. Avec sa nouvelle action « Élu Rural Relais de l'Égalité », l'association continue la trajectoire inaugurée lors du Congrès « La Femme, La République, La Commune ». Avec ÉRRÉ, l'AMRF renforce la position des élus ruraux dans la lutte contre les violences intrafamiliales, contre les féminicides et pour la prévention, la sensibilisation et l'accompagnement de toutes les victimes.

L'action ÉRRÉ se décline autour de trois axes, adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'élus référents volontaires départementaux et communaux.
- 2 . La formation de ces élus grâce à des outils réalisés en partenariat avec l'association spécialisée UniesVers'Elles – formation à l'accueil, à l'accompagnement et à l'aide des victimes ; participation aux différents forums réguliers en visioconférence ; grâce à des interventions d'experts du domaine lors des forums.
3. L'animation d'un réseau national et départemental, mettant en lien l'ensemble des acteurs impliqués afin de travailler en complémentarité.

La convention ERRE signée par AMR 86 le 16 juillet 2022 témoigne de notre engagement fort dans ce sens !

- **L'AMRF et les AMR pourront se porter partie civile** lors de procès au pénal concernant les violences faites aux élus)

Pour 2023, notre combat, ici dans la Vienne et partout dans les autres départements porte ses fruits.

Parmi les résultats positifs du travail effectué, après de trop nombreuses années sans succès sur ce point, l'AMRF a obtenu :

- La hausse de 200 M€ en + en 2023 sur le DSR péréquation après + 90 en 2022 ; c'était une demande que de ne pas tout mettre en DSR bourg centre comme depuis 10 ans.
- La hausse de dotation biodiversité, certes trop faible pour jouer son rôle d'équilibre mais qui démarre avec 30 M€.

N'oubliez pas, chers Parlementaires, l'urgence à mieux doter financièrement les communes, lorsqu'une installation d'unité d'énergie renouvelable s'installe ! malgré les positions difficiles ici et là !!

Il faut réformer l'IFER pour prendre mieux en compte le rôle de l'espace et reconnaître aux communes rurales cette spécificité, ainsi que la gestion au quotidien lors des implantations de parcs éoliens ou des autres énergies renouvelables.

Bien sûr, le fleuve n'est pas tranquille et il faut aussi résister et proposer, en particulier :

- Comme **face à la Cour des comptes qui tente de faire verser toute la DGF aux Intercommunalités** et ainsi supprimer la commune comme acteur public !

Les habitants du monde rural souffrent...Mais...

Les territoires ruraux sont une richesse pour notre pays, non seulement en termes d'espace, de qualité de vie mais également en termes de développement économique, de vie sociale.

Il est grand temps de changer le regard sur le monde rural vu trop souvent encore comme composé de territoires quémandeurs qu'il convient d'aider dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler une coopération décentralisée franco-française.

Pour les urbains, comme pour les ruraux, notre avenir collectif est suspendu à la définition et enfin à l'application d'une politique pour le monde rural, à la reconnaissance de son rôle dans la société, aux charges spécifiques qui sont les siennes.

Alors examinons les 2 textes :

1 - La commune : cellule de base

2. information sur la mise en place d'une formation en contrat de professionnalisation pour les secrétaires de mairie en milieu rural